

Dans le but de répondre à la forte demande...

jeudi 28 novembre 2019, par [La Principale](#)

Dans le but de répondre à la forte demande d'attestations de diplôme égarées et de simplifier les démarches des usagers, le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, et le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et de l'innovation ont mis à disposition une nouvelle démarche en ligne : diplome.gouv.fr. Ce service délivre des attestations numériques certifiées et permettra à des tiers de vérifier l'authenticité d'un diplôme.

En savoir plus

<https://www.education.gouv.fr/cid141545/obtenir-une-copie-de-diplome.html>

La Principale Isabelle LATGER